



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2025-652**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 18 novembre 2025 par Monsieur Le Clainche Didier, vice- président de l'association « Krollerion Mourieg » à Moréac, domiciliée 2 Faouëdo à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Clainche Didier est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 3 janvier 2026 de 18h00 à 02h00 (le dimanche 4 janvier 2026), à l'occasion d'un fest-Noz à la salle An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 26 novembre 2025

Pour Le Maire,

L'Adjoint au Maire
Didier LE GAILLARD

